

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2993

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1 000
Préparation et emploi des forces	1 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	1 000	1 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 euros du programme 144 – Environnement et prospective de la politique de défense de l'action 07 – Prospective de défense vers du programme 178 – Préparation et emploi des forces 01 – Planification des moyens et conduite des opérations

Amendement d'appel.

Lors de son allocution en Israël le 24 octobre dernier, Emmanuel Macron a surpris en proposant de mobiliser la coalition internationale contre l'EI pour « lutter contre le Hamas » en ces termes : « La France est prête à ce que la coalition internationale contre Daech [acronyme arabe de l'EI], dans le cadre de laquelle nous sommes engagés pour notre opération en Irak et en Syrie, puisse lutter aussi contre le Hamas ».

Cette proposition semble avoir étonné jusqu'au Quai d'Orsay.

Plus tard, l'Elysée a clarifié les propos du président : « Nous sommes disponibles pour augmenter ce que nous faisons dans la coalition contre l'EI, en fonction de ce qu'Israël nous demande, a précisé le palais. La coalition contre l'EI est la référence : une coalition des volontaires, sous forme de soutien politique ou militaire. Soixante pays, dont seuls trois ont déployé des forces sur le terrain : les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, avec l'Allemagne sur le plan technique. »

Le Gouvernement peut-il préciser les intentions du Président ?